

Alpenscène

La revue de la CIPRA



Qui réveillera la belle endormie ?

Un bilan après 20 ans de Convention alpine

Sommaire

Éditorial **Page 3**

Visages alpins
Sarah Schwarz : « Un Parlement des jeunes hyper important » **Page 4**

La première pierre d'une « politique alpine » commune
La Convention alpine crée un espace pour des visions **Page 5**

De vieux compagnons de route
Histoire et organes de la Convention alpine **Page 7**

La Convention sert celui qui s'en sert
La Suisse et l'Autriche sur des voies différentes **Page 8**

Les Alpes ont besoin de projets concrets
La Convention alpine a généré des réseaux remarquables **Page 10**

Panorama
Les effets de la Convention alpine **Page 12**

« N'attendons pas qu'une nouvelle dynamique nous tombe du ciel. »
Entretien avec Klaus Töpfer **Page 14**

Patient convention alpine : quel traitement ?
Réveiller les forces qui sommeillent **Page 17**

D'accord pour une « macro-région alpine » si elle est équilibrée
Essai de Werner Bätzing **Page 19**

Quelle nouvelle vie pour les territoires alpins en déprise ?
La conférence annuelle 2010 de la CIPRA a placé les régions enclavées au centre des discussions **Page 20**

Par monts et par vaux **Page 22**

Point d'orgue
En quoi cette convention a-t-elle besoin de nous ? **Page 23**

Bande-annonce **Page 24**

La revue thématique de la CIPRA « Alpenscène » paraît deux fois par an. Elle peut être commandée gratuitement sur www.cipra.org/fr/ab.

© Laurent MIGNAUX / Meddat



© Matthias Lüdecke



© CIPRA Österreich



La première pierre d'une « politique alpine » commune
La Convention alpine : Pourquoi est-elle nécessaire ? Quelles sont ses faiblesses ? De quoi est-elle capable ? **Page 5**

« N'attendons pas qu'une nouvelle dynamique nous tombe du ciel. »
Klaus Töpfer fait le bilan : De quoi a besoin la Convention alpine pour poursuivre le développement soutenable des Alpes ? **Page 14**

Quelle nouvelle vie pour les territoires alpins en déprise ?
Lors de sa conférence annuelle à Semmering/A et dans cette revue, la CIPRA réfléchit aux points faibles et aux avantages des régions enclavées. **Page 20**

CIPRA, UNE ORGANISATION AUX ACTIVITÉS ET AUX VISAGES MULTIPLES
La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faitière non gouvernementale avec des représentations nationales dans sept pays alpins ; elle regroupe plus de cent associations et organisations. Elle œuvre pour un développement durable dans les Alpes, comprenant la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la diversité régionale, ainsi que la proposition de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin.

MENTIONS LÉGALES
Bulletin d'information de la CIPRA / Paraît deux fois par an en version française, allemande, italienne et slovène.
Éditeur : **CIPRA International**
Rédaction : Barbara Wülser (rédactrice en chef), Andreas Götz / Autres auteurs : Dominik Siegrist, Madeleine Rohrer, Andreas Götz, Barbara Wülser, Gerhard Fitzthum, Claire Simon, Werner Bätzing, Christian Baumgartner / Traductions : Franca Elegante, Nataša Leskovic-Uršič, Marianne Maier, Violaine Simon / Relecture : Marie Billet (fr), Mateja Pirc (sl), Serena Rauzi (it), Barbara Wülser (de).
Concept graphique : Atelier Silvia Ruppen, Vaduz
Mise en page : Alexandre Druhen
Impression : Gutenberg AG, Schaan/FL
Tirage : 15 000 exemplaires
La reproduction des articles de cette revue est autorisée sur demande et à condition d'indiquer les sources.
Exemplaire souhaité après parution.
Abonnements : Alpenscène peut vous être envoyé gratuitement par **CIPRA International**
international@cipra.org, www.cipra.org
Tél. 00423 237 53 53 Fax 00423 237 53 54
Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan

COMITÉS NATIONAUX
CIPRA Österreich c/o Umwelt Dachverband Strozzigasse 10/7-9, A-1080 Wien
Tél. 0043 1 401 13 36, Fax 0043 1 401 13 50
oesterreich@cipra.org, www.cipra.org/at
CIPRA Schweiz Postfach 22, CH-3800 Interlaken
Tél. 0041 33 822 55 82, Fax 0041 33 822 55 89
schweiz@cipra.org, www.cipra.org/ch
CIPRA Deutschland Heinrichgasse 8 D-87435 Kempten / Allgäu
Tél. 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024
info@cipra.de, www.cipra.de
CIPRA France 5 Place Bir Hakeim, F-38000 Grenoble
Tél. 0033 476 48 17 46, Fax 0033 476 48 17 46
france@cipra.org, www.cipra.org/fr
CIPRA Liechtenstein c/o LGU Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél. 00423 232 52 62, Fax 00423 232 52 26
liechtenstein@cipra.org, www.cipra.org/li
CIPRA Italia c/o Pro Natura Via Pastrengo 13, I-10128 Torino
Tél. 0039 011 54 86 26, Fax 0039 011 503 155
italia@cipra.org, www.cipra.org/it
CIPRA Slovenija Trubarjeva 50, SI-1000 Ljubljana
Tél. 386 (0) 59 071 322 Fax 386 (0) 59 071 321
slovenija@cipra.org, www.cipra.org/sl

REPRÉSENTATION RÉGIONALE
CIPRA Südtirol/Alto Adige c/o Dachv. für Natur- und Umweltschutz Komplatz 10, I-39100 Bozen/Bolzano
Tél. 0039 0471 97 37 00, Fax 0039 0471 97 67 55
info@umwelt.bz.it, www.umwelt.bz.it

MEMBRE ASSOCIÉ
Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA) Keucheniushof 15, 5631 NG Eindhoven
Tél. 0031 40 281 47 84
nmga@bergsport.com, www.nmga.bergsport.com

© Rainer Kwiotek / Zeitenspiegel



Chères lectrices, chers lecteurs,

Diversité biologique, protection du climat ou mobilité sont des champs d'action trop importants pour être abordés uniquement au niveau national. Pour des solutions pérennes, il faut des conventions internationales contraignantes et des réseaux internationaux qui fonctionnent. La Convention alpine est un exemple de ce type de coopération. Il y a 20 ans, huit États européens et l'Union européenne se sont réunis afin de trouver des voies communes pour la protection et le développement soutenable dans la plus grande chaîne montagneuse d'Europe occidentale. L'anniversaire célébré cette année est l'occasion de faire une rétrospective et de dresser un bilan. Ce numéro d'Alpenscène propose de donner aux questions critiques des réponses franches, mais aussi de montrer les possibilités et les perspectives. Nous ne passerons pas ici sous silence les problèmes rencontrés par la Convention alpine. Les États signataires peinent de plus en plus à lancer des initiatives nouvelles et prometteuses dans les Alpes. Il a été, par exemple, impossible jusqu'à présent de mettre sur pied une politique climatique solide à l'échelle alpine, et le débat sur le devenir de la Convention alpine ne fait guère preuve de dynamisme. Quelques pays, dont l'Autriche et l'Allemagne, ont commencé à lier leur politique en faveur des territoires de montagne à la Convention alpine. D'autres comme la Suisse et l'Italie ont bien du mal à le faire. Pourtant, la Convention alpine sert aujourd'hui de modèle de politique transfrontalière dans d'autres régions montagneuses du monde. La CIPRA, qui est à l'origine de la Convention alpine, l'a accompagnée sans faillir de manière critique et constructive depuis sa signature. Le ministre allemand de l'Environnement de l'époque, Klaus Töpfer, homme de la première heure auprès de la Convention alpine, attribue même à la CIPRA un rôle de guide, comme il le souligne dans l'interview accordée à notre revue. Nous tenons à garder à l'avenir ce rôle novateur. La CIPRA est tout à fait prête à contribuer au renouveau de la Convention alpine, par exemple dans le cadre d'une stratégie européenne de macro-régions. Toutefois, la CIPRA ne soutiendra les propositions allant dans le sens d'une « macro-région alpine » que si elles n'affaiblissent pas la Convention alpine, mais au contraire la renforcent. En effet, si une politique de protection et de développement soutenable se veut efficace pour les Alpes, elle doit s'attaquer aux problèmes sur place, c'est-à-dire dans les territoires alpins directement, et de façon concrète. Mais rien ne pourra se faire sans l'implication des Parties contractantes. Quel est le pays alpin qui sortira la Convention alpine de son sommeil de Belle au Bois dormant ?

Bonne lecture,

Dominik Siegrist
Président CIPRA International

SARAH SCHWARZ – INNSBRUCK/A

« Un Parlement des jeunes hyper important »

Sarah Schwarz a co-défini les règles du jeu politiques. A 16 ans, elle a organisé avec son école le premier Parlement des jeunes de la Convention alpine. Et elle estime que les « vrais » femmes et hommes politiques devraient être plus à l'écoute des jeunes.

Sarah Schwarz aime la montagne. Dès qu'il neige, elle part à l'assaut des sommets avec ses skis. En été, elle est sur son vélo tout-terrain. « Les Alpes sont extraordinaires », dit-elle en se fâchant contre ceux qui pestent contre la politique mais ne font rien. Cette Innsbruckoise, elle, fait quelque chose. Dès 16 ans, elle appartenait à un groupe d'élèves qui a fondé en 2006 le Parlement des jeunes de la Convention alpine. L'année suivante, elle dirigeait

l'Assemblée générale, tenait le rôle de modératrice dans les discussions d'élèves originaires de sept pays alpins. Elle trouve « hyper important » qu'il y ait un Parlement des jeunes pour les Alpes. « C'est là que nous vivons, et nous sommes au courant des problèmes. » Ailleurs, lorsqu'on parle de politique, on ne fait qu'aborder les grands thèmes. « Ici, nous sommes directement concernés. »

Et pourtant : Sarah Schwarz ne veut pas entrer en politique. Elle s'enthousiasme pour la littérature et le cinéma, adore voyager, bosse aussi parfois comme vendeuse. Juriste, journaliste ou peut-être plutôt diplomate ? Projets professionnels d'une jeune fille de 21 ans, sûre d'elle. Actuellement, elle étudie le droit et la traduction à l'université de Salamanque en Espagne. Elle a déjà bouclé une formation médias et communication, a vécu en Floride, veut absolument aller un jour en France. Sarah Schwarz est convaincue que les échanges interculturels transforment les êtres et les mentalités, et qu'ils sont particulièrement importants pour une région multilingue et multiculturelle comme les Alpes. C'est au Parlement des jeunes qu'elle a appris tout cela.

Lorsqu'elle a collaboré au Parlement des jeunes de la Convention alpine, Sarah Schwarz avait déjà participé à d'autres parlements de jeunes. Sans cette expérience, elle n'aurait pas compris d'emblée pourquoi les règles vestimentaires étaient si strictes et pourquoi il fallait remercier le président quand il vous donnait la parole. « Ce n'est pas pour la frime », constate l'étudiante. Une certaine atmosphère est nécessaire, tout comme la préparation sur le contenu. Et elle raconte non sans une certaine fierté comment les élèves cherchent à attirer les voix des autres même pendant la pause. C'est du « lobbying », comme dans la « vraie » politique.

Sarah Schwarz a aiguisé sa conscience politique en participant au Parlement des jeunes de la Convention alpine.

9 écoles, 7 États, un thème

Le Parlement des jeunes de la Convention alpine (YPAC) a été lancé en 2006 par le Secrétariat permanent et par l'Akademisches Gymnasium d'Innsbruck (Lycée académique d'Innsbruck). Il offre aux jeunes de 16 à 19 ans un forum sur des questions spécifiquement alpines. Les jeunes élaborent des résolutions qui toutefois n'engagent pas la Conférence alpine. L'YPAC a lieu une fois par an dans l'une des communes des écoles partenaires, en 2011 à Herisau en Suisse. La langue de travail est l'anglais, les cravates sont obligatoires pour les hommes.

www.jugendparlament.tsn.at (en)

« Le Parlement des jeunes fait prendre conscience des processus politiques. » En hiver 2006, Sarah Schwarz a été invitée à présenter le Parlement des jeunes à la Conférence alpine. Rayonnante et curieuse, elle est partie pour Alpbach/A. « Les ministres de l'Environnement ne nous ont pas tous écoutés » dit-elle sur un ton soudain très adulte. Pourtant, les résolutions du Parlement des jeunes devraient être prises en compte, estime-t-elle. Depuis 2009, il existe désormais un document dans lequel le Parlement des jeunes invite les responsables politiques à les informer de ce qu'il advient de leurs propositions. Après tout, il ne s'agit pas seulement d'un exercice rhétorique ou d'un simple échange culturel et intellectuel entre jeunes, souligne Sarah Schwarz. « Nous sommes convaincus de l'importance de nos propositions. » ■

Madeleine Rohrer
CIPRA International



Drapeaux des huit Parties contractantes de la Convention alpine, © Laurent MIGNAUX, Meddat

La Convention alpine crée un espace pour des visions

La première pierre d'une « politique alpine » commune

Les Alpes sont le plus haut massif montagneux d'Europe et servent d'espace vital à près de 14 millions de personnes, à 30 000 espèces animales et à 13 000 espèces végétales. Elles constituent une région hors du commun, dont le développement soutenable doit être garanti par une convention hors du commun. Que dire de l'expérience « Convention alpine » : Quelle est-elle ? Pourquoi est-elle nécessaire ? Quelles sont ses faiblesses ? De quoi est-elle capable ?

Salzbourg, novembre 1991 : les ministres de l'Environnement des sept états alpins et de l'Union européenne signent un document en quatre langues où ils affirment leur engagement pour un objectif commun : « [garantir] une politique globale de préservation et de protection des Alpes dans le respect des principes de précaution, du pollueur-payeur et de coopération, [...] tout en utilisant avec discernement les ressources et en les exploitant de façon durable. » Avec la signature de la « Convention pour la Protection des Alpes », dite « Convention alpine », les États alpins interviennent pour la première fois comme un seul acteur, suivent un chemin commun dans la « politique alpine » jusqu'alors forgée par chaque État-nation.

Pour un espace alpin où il fasse bon vivre

En raison de leur topographie, les Alpes sont un écosystème sensible qui doit faire face à des exigences concurrentes : les touristes veulent des moyens d'accès rapides, les transporteurs des routes plus larges et les habitants, du travail et des

logements. Les problèmes sont les mêmes à Manosque, en France, ou à Müzzuslag, en Autriche. Toutefois, c'est seulement dans les années 1970 que le grand public commença à comprendre qu'il fallait trouver des solutions à l'échelle des Alpes pour mettre un frein à la croissance effrénée du tourisme, du trafic et de l'urbanisation. Des groupes de travail alpins furent bel et bien créés au niveau régional, mais on s'y limitait à l'échange d'informations.

La Convention alpine a constitué la première pierre d'une nouvelle « politique alpine » : au lieu de déclarations d'intention politiques, on voulait fixer des règles contraignantes et opposables, en vigueur dans toutes les Alpes. Étant donné que celles-ci ne sont pas uniquement un espace naturel, mais aussi un espace de vie et un espace économique, on ne s'est pas limité à un thème unique comme dans d'autres conventions internationales. Il fallait associer équilibre écologique, sécurité économique et justice sociale. Pourtant, la compétence politique revient aux ministères de l'Environnement,



© CIPRA International

Les ministres de l'Environnement des Parties contractantes signent la Convention alpine le 7 novembre 1991 à Salzbourg/A.

et dans le titre officiel, seul est nommé l'aspect écologique. On ne cesse donc de reprocher à la Convention de mettre les Alpes sous cloche en freinant l'économie au profit de la protection de l'environnement. Il est vrai que sa conception du développement soutenable est très large et ne simplifie pas l'applicabilité et l'appréhension juridique de la Convention.

Doute thèmes, huit protocoles, deux déclarations

La Convention alpine est une expérience. C'est la première fois qu'une grande région montagneuse tente d'orienter son devenir par un traité commun. C'est sans précédent. L'Union européenne elle-même n'a ni politique, ni administration spécifiquement alpine. La Convention alpine est une convention cadre générale établissant des principes directeurs. Mais sa pièce maîtresse est constituée par les huit protocoles qui déterminent comment atteindre concrètement les objectifs. Ils purent encore être élaborés dans l'euphorie initiale des années 1990. D'autres protocoles prévus tels que « Régime des eaux » ou « Population et Culture » ne virent jamais le jour. Deux déclarations non contraignantes ont été adoptées en 2006 : l'une sur le thème « Population et Culture », l'autre sur le changement climatique. La ratification des protocoles d'application n'est pas obligatoire. Ils sont en vigueur dans la plupart des États, mais l'Italie et la Suisse n'en ont ratifié aucun. Parmi les Parties contractantes qui se font tirer l'oreille figurent aussi l'Union européenne et Monaco, qui n'en ont ratifié qu'une partie. La formulation des protocoles mêmes reste largement évasive. Ce flou complique leur applicabilité juridique et sert de prétexte à la majorité des États pour ne pas devoir adapter leur législation nationale aux protocoles. Il est donc difficile d'invoquer devant un tribunal une infraction à la Convention alpine. Il n'est pas non plus possible de condamner un État pour une infraction à un protocole. La Conférence alpine et le Comité permanent (voir page 7) ne peuvent que rappeler à l'ordre et exhorter. Les femmes et les hommes politiques nationaux n'ont nullement la volonté d'augmenter les compétences de ces deux organes. La Convention alpine ne serait-elle qu'un « tigre de papier » ?

Un visage pour la politique alpine

La « Convention pour la Protection des Alpes » ne fait pas trop mauvaise figure par rapport à d'autres conventions. C'est la tentative la plus concrète faite en Europe pour mettre en œuvre un concept de développement soutenable d'envergure dans une région vaste et multilingue. Elle a servi de modèle à la Convention des Carpates signée en 2003 (voir page 11). Grâce à elle, des réseaux se sont tissés dans les Alpes pour stimuler le transfert de connaissances, lancer de nouvelles formes de coopération et mettre en œuvre les objectifs de la Convention alpine (voir page 10). Ce traité rapproche ainsi les populations, renforce la prise de conscience de l'identité des Alpes et l'identification à un espace de vie sociale, économique et récréative. C'est ainsi que l'on voit éclore divers projets qui n'étaient pas prévus dans la Convention alpine. La lutte contre le changement climatique en est un exemple. En mars 2011, le Liechtenstein décernera un prix d'architecture très bien doté dédié à la construction soutenable. Le but du concours : montrer comment protéger le climat de manière concrète et visible. La Convention alpine ouvre ainsi la porte aux visions : c'est là sa force.

Mais si la Convention alpine veut vraiment améliorer sa visibilité, il faut davantage de résultats concrets de ce genre. Son texte confus, souvent mal aimé, pourrait alors donner un visage à la « politique alpine » commune. Mais il faudrait pour cela que les États alpins aient enfin le courage de ne plus considérer la Convention comme un simple « texte importun sur la protection de l'environnement », qu'ils en fassent un document ayant pleine force juridique qui soit le fondement de leurs décisions, et qu'ils illustrent son esprit dans des projets de mise en œuvre concrets. ■

Andreas Götz
Madeleine Rohrer
CIPRA International

Histoire et organes de la Convention alpine

De vieux compagnons de route

La CIPRA et la Convention alpine ont une longue histoire commune. Dès la fondation de la CIPRA dans les années 1950, on parlait déjà d'un traité à l'échelle alpine. Mais ce sont les problèmes de circulation et les catastrophes environnementales des années 1980 qui lui ont permis de voir le jour.

« La tâche la plus importante de la Commission des Alpes est certainement d'élaborer une Convention alpine internationale et de la faire accepter par les pays concernés. » C'est ce qu'on pouvait lire en 1951 dans un document préparatoire à la fondation de la CIPRA. Il a fallu 40 ans pour que ce projet de la CIPRA soit mis à exécution : le 7 novembre 1991 à Salzbourg/A, les ministres de l'Environnement des États alpins et le commissaire à l'Environnement de l'Union européenne signaient la « Convention pour la Protection des Alpes » (Convention alpine). L'histoire de la Convention alpine est étroitement liée à celle de la CIPRA. Après sa fondation en 1952, celle-ci limita son activité, durant les vingt premières années de son existence, à la tenue de conférences annuelles et à des prises de position sur des projets concrets. Au début des années 1980, elle se positionna différemment en s'ouvrant à un cercle d'acteurs/-trices plus large, en mettant en place des représentations nationales puis un bureau avec un directeur titulaire. La CIPRA préconisait sans relâche le dépassement des échelles nationales et réclamait le développement de projets d'envergure transfrontalière.

Les problèmes aiguisent la conscience

La forte recrudescence du trafic dans les années 1980 imposait la recherche de solutions de plus grande envergure. En outre, les milieux politiques et la population furent sensibilisés à la fragilité de l'espace alpin par de nombreuses catastrophes environnementales telles que glissements de terrain et inondations. L'heure de la Convention alpine était venue, et la CIPRA ne la laissa pas passer.

En 1987, sous la présidence de Mario F. Broggi, la CIPRA entama les travaux

préliminaires pour une convention à l'échelle alpine. Un an plus tard, le pas décisif fut franchi avec ce qu'on appelle les « Entretiens de Lindau », lors desquels quelque 200 expert-e-s et représentant-e-s des gouvernements débattirent du défi « Convention alpine ». Un projet de convention fut ensuite élaboré par la CIPRA et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ce « modèle pour une Convention alpine » servit de base de discussion aux ministres lors de la première Conférence alpine en 1989. Avec cette première Conférence alpine à Berchtesgaden/D, les États alpins étaient désormais impliqués dans la discussion au niveau gouvernemental. Klaus Töpfer, hôte de la Conférence et alors ministre allemand de l'Environnement, fut un acteur-clé de cette réussite (voir entretien page 14).

Un avenir incertain

Après la signature de la Convention alpine à la deuxième Conférence alpine en 1991 à Salzbourg/A, il fallut encore dix ans pour que la convention-cadre soit ratifiée par tous les pays alpins et l'Union européenne. Cette convention prévoyait des protocoles d'application sur douze thèmes (voir page 5). Huit furent rédigés. Sur les neuf Parties contractantes, l'Autriche, l'Allemagne, la France, le Liechtenstein et la Slovénie ont ratifié tous les protocoles. L'Union européenne et Monaco en ont ratifié quelques-uns, la Suisse et l'Italie aucun. C'est pourquoi l'avenir de la Convention est plus incertain que jamais (voir page 8 et commentaire page 23). ■

Barbara Wülser
CIPRA International

www.cipra.org/fr/convention-alpine

Les organes de la Convention alpine

Conférence alpine

Instance de décision de la Convention alpine, composée des ministres des États alpins et de l'UE. A lieu tous les deux ans dans le pays assurant la présidence. La première fois à Berchtesgaden/D en 1989, la prochaine fois le 9 mars 2011 à Brdo pri Kranju/SI. La présidence change en règle générale après chaque conférence.

Comité permanent de la Convention alpine

Organe exécutif de la Conférence alpine composé de hauts fonctionnaires des Parties contractantes. Veille sur la mise en œuvre des idées directrices, des principes et des objectifs. Siège généralement deux fois par an.

Comité de vérification

Organe de contrôle qui fait tous les quatre ans un rapport au Comité permanent sur la mise en œuvre de la Convention alpine et des protocoles d'application.

Secrétariat permanent de la Convention alpine

Installé à Innsbruck/A avec une antenne à Bolzano/I, il fournit un appui technique, logistique et administratif à la Convention alpine. Une Task Force Espaces Protégés lui est rattachée à Chambéry/F.

Groupes de travail et plateformes

Institués par le Comité permanent pour une période de deux ans. Élaborent les nouveaux protocoles, recommandations et mesures d'application. Observent les évolutions en cours et établissent des rapports d'avancement du travail pour la Conférence alpine et le Comité permanent.

Observateurs/-trices

14 organisations gouvernementales et non-gouvernementales, dont la CIPRA. Prennent part sans droit de vote aux rencontres du Comité permanent et de la Conférence alpine et y présentent des propositions.



La Suisse et l'Autriche sur des voies différentes

La Convention sert celui qui s'en sert

Par leur position centrale au cœur des Alpes, la Suisse et l'Autriche sont dans des situations similaires. On pourrait penser qu'elles partagent aussi les mêmes intérêts pour une politique alpine commune. Eh bien, non ! Alors que l'Autriche met peu à peu les protocoles en application, en Suisse, leur ratification est pour le moment passée à la trappe. D'où provient cette différence d'attitude ?



© TVB Grossarl

Culture et nature intactes : Hüttschlag dans la vallée de Grossarl/A fait partie des « villages d'alpinistes » qui s'engagent pour un tourisme durable au sens de la Convention alpine.

Plus de la moitié de la superficie de l'Autriche et de la Suisse, soit respectivement 65 et 60 % de leur territoire, se situe dans les Alpes. A eux deux, ces pays au cœur des Alpes détiennent 42 % de l'arc alpin. Un quart de la population suisse, soit deux millions de personnes, vit dans les Alpes. En Autriche, ce chiffre atteint largement quatre millions, c'est-à-dire la moitié de la population. Autrichiens et Suisses revendiquent leur identité alpine, non seulement dans les Alpes mêmes, mais aussi dans les régions limitrophes.

Dans les deux pays, la politique est fortement influencée par cette situation, que ce soit en matière d'agriculture de montagne, de politique régionale ou de tourisme. Avec le Brenner et le Gothard, l'Autriche et la Suisse possèdent deux des axes de transit les plus fréquentés des Alpes. L'énergie hydraulique joue un rôle important d'un côté comme de

l'autre. Malgré tous ces points communs, il y a une différence importante : leurs approches de la Convention alpine sont aux antipodes. Tous les pays alpins diffèrent sur ce point, mais les différences entre la Suisse et l'Autriche sautent aux yeux.

En février 1994, l'Autriche a été la première partie contractante à ratifier la Convention alpine. La Suisse et l'Italie en 1998 et 1999 furent les bonnes dernières. En 2002, le parlement autrichien ratifia tous les protocoles d'application d'un coup et à l'unanimité. L'Italie et la Suisse sont les seules Parties contractantes n'ayant encore ratifié aucun protocole. En septembre 2010, le Conseil national suisse a de nouveau décidé de ne pas même entamer une discussion sur la ratification éventuelle des trois premiers protocoles (voir encadré). La question demeure : entre la Suisse et l'Autriche, lequel de ces deux pays alpins est vraiment le « cas particulier » en matière

de Convention alpine ? Ou plutôt : Comment se fait-il que la Convention alpine réussisse si bien en Autriche ?

Une culture exemplaire du débat

La réponse se trouve dans la « voie autrichienne ». C'est ainsi que les Autrichiens décrivent eux-mêmes leur approche de la Convention alpine. Ce pays est un « cas particulier » dans la mesure où la Convention alpine y a été largement discutée dès le début, déclare Peter Hasslacher, président de CIPRA Autriche et homme de la première heure auprès de la Convention alpine. Les échanges furent passionnés et l'intérêt politique élevé. « Tout a été débattu à fond. » Ministères, collectivités territoriales, milieux industriels, professionnels du tourisme, société civile, tous furent et restent intégrés dans ce qu'on appelle le « Comité national de la Convention alpine ». Ce comité a certes fait des émules ailleurs mais, parmi eux, seul celui de la France est encore actif aujourd'hui.

Le large soutien intérieur a permis à l'Autriche d'avoir une position unie vis-à-vis de l'extérieur. L'Autriche s'est rendu compte que la Convention alpine pouvait être un instrument important de régulation des problèmes émergeant dans l'espace alpin. De l'avis général, deux choses étaient nécessaires : l'interdiction de nouveaux axes de transit transalpins et l'approbation préalable obligatoire de tout projet routier ayant un impact transfrontalier. Le protocole Transports a donc été un protocole clé pour l'Autriche. Les autres protocoles n'ont été signés qu'après l'admission de ces deux points.

Selon M. Hasslacher, ces dix ans de discussions sur le contenu des protocoles ont modifié la perception des Alpes dans l'opinion publique autrichienne. Les thèmes alpins suscitèrent à l'époque un grand intérêt, notamment grâce au travail de communication de CIPRA Autriche. Fondée en 1975, celle-ci tient depuis 1994 un bureau de la Convention alpine implanté d'abord à Vienne puis à Innsbruck. Le bureau d'information juridique rattaché à la CIPRA contribue à une meilleure acceptation de la Convention alpine et va à l'encontre de son image surprotectrice.

« Le cas particulier de la Suisse » dépasse les frontières

Il est de plus en plus clair que l'Autriche n'est pas un « cas particulier » en matière de Convention alpine, mais qu'elle a su saisir l'occasion au vol et tirer profit de la Convention alpine. Pourquoi les autres Parties contractantes ne lui ont-elles pas emboîté le pas, ou du moins sans conviction ?

Malgré toutes les similitudes géographiques et thématiques, la situation de départ du « cas particulier suisse » n'a rien à voir avec celle de l'Autriche. L'histoire de cette nation « issue d'une volonté politique », composée depuis 1848 de quatre régions et cultures linguistiques, est marquée par la peur de l'intervention étrangère : elle s'est tenue largement en dehors des deux guerres mondiales, l'adhésion à l'ONU n'a été approuvée par l'électorat suisse qu'en 2002 et au deuxième essai, et l'appartenance à l'Union européenne ou à l'OTAN est actuellement tabou. La Convention alpine a été dès le départ perçue comme un instrument venant d'en haut, vis-à-vis duquel les Suissesses et les Suisses, avec leur sens aigu du fédéralisme, réagissent avec réticence. « On peut rallier la population en soulignant que la Suisse est un cas particulier »,

dit Mario F. Broggi, ancien président de CIPRA International. Pourtant, cette manière de penser est sans avenir. « La mondialisation exige d'autres réponses, si l'on ne veut pas être mis sur la touche. »

Le « non » de la Confédération aux protocoles d'application a des répercussions sur les autres Parties contractantes. « On entend de plus en plus de critiques », remarque Peter Hasslacher, selon qui la Convention alpine serait affaiblie dans les vallées de la zone frontalière austro-suisse. « Les gens soupçonnent à tort les Suisses d'être avantagés dans la concurrence entre territoires. »

Le « non » de la Suisse marque-t-il le début de la fin de la Convention alpine ? M. Hasslacher ne veut pas le croire. Pas encore. Il ne voit pas jusqu'à présent de meilleur instrument ; la Convention lui semble être encore la référence pour une politique alpine cohérente. Mais : « Si la Suisse et l'Italie, qui possèdent 40 % du territoire de la Convention alpine, ne sont pas de la partie, c'est l'échec du processus. » M. Hasslacher espère que la Suisse reprendra le processus de ratification dans quelques années. Entre temps, il attend de voir ce qu'elle va entreprendre pendant sa présidence au cours des deux prochaines années. ■

Barbara Wülser
CIPRA International

Le gouvernement suisse confirme sa volonté de coopération

La Suisse assume la présidence de la Convention alpine pendant les deux prochaines années, alors que les protocoles d'application viennent d'être refusés au Parlement. Doris Leuthard, ministre de l'Environnement, écrit dans une lettre à la CIPRA que la décision de ne pas ratifier les protocoles ne devrait pas être interprétée comme un « non » fondamental à la Convention alpine. La coopération internationale dans l'espace alpin reste pour la Suisse une préoccupation majeure. La présidence suisse est, selon elle, l'occasion de souligner l'intérêt du pays pour une coopération solidaire dans les Alpes. L'espace alpin devrait servir de modèle pour renforcer le développement soutenable au niveau mondial.

La ministre de l'Environnement espère pouvoir compter sur le soutien actif de la CIPRA pour rapprocher la Convention alpine des habitants de la montagne. « Cette organisation a déjà souvent fourni d'excellentes pistes de réflexion pour faire progresser la Convention alpine. » Stefan Kunz, président de CIPRA Suisse, soutient les préoccupations du gouvernement suisse. La Suisse doit maintenant prouver pendant sa présidence qu'elle est décidée à donner un second souffle à la Convention alpine en choisissant des thèmes porteurs d'avenir et en réalisant des projets solides en faveur des Alpes. « Pour y parvenir, il faut du courage, une volonté politique et des moyens financiers appropriés. » ■

Barbara Wülser
CIPRA International

La Convention alpine a généré des réseaux remarquables

Les Alpes ont besoin de projets concrets

Il n'est pas facile de communiquer sur les objectifs d'un traité international tel que la Convention alpine. Ce n'est que dans des réalisations concrètes que son esprit peut prendre vie. Les réseaux actifs à l'échelle alpine sont d'excellents ambassadeurs de la convention.

Les objectifs d'une convention pour le climat sont faciles à communiquer : si l'on ne veut pas voir notre planète se réchauffer de manière insupportable, il faut que les pays crachent moins de CO₂ dans l'atmosphère. Les objectifs de la Convention alpine sont moins concrets. Il y est question de développement soutenable, de coopération et d'échange pour mieux protéger le territoire fragile des Alpes.

C'est la raison pour laquelle la CIPRA s'est efforcée dès le milieu des années 1990 de créer un réseau de communes dans les Alpes. Dans le cadre d'un projet de l'Union européenne, elle a cherché des communes désireuses de travailler concrètement à la mise en application de la Convention alpine. Les équipes municipales furent tout de suite convaincues de l'importance de ces échanges avec d'autres communes de l'espace alpin. Les réunions sont l'occasion d'échanger des expériences, de partager des moments conviviaux et d'organiser des visites. On apprend ainsi les uns des autres.

Saine concurrence et esprit d'initiative

Le 27 septembre 1997, tout était prêt : pour clôturer la

Conférence annuelle de la CIPRA réunie à Bovec en Slovénie sur le thème « Alpes – Communes – développement durable », les communes ayant pris part au projet pilote fondèrent l'association « Alliance dans les Alpes ». Au nombre de 27 au départ, les communes sont aujourd'hui près de 300, réparties dans tous les pays alpins. Le nombre important de ses membres et l'envergure de ses projets et programmes font du Réseau un excellent ambassadeur pour la Convention alpine. Thierry Billet, maire-adjoint d'Annecy, ville de 50 000 habitants dans les Alpes françaises, apprécie le Réseau de communes car il lui permet de recourir aux idées d'autres pays. En retour, il fait aussi volontiers part de ses propres expériences. Antonio Chiadò, maire-adjoint de Massello, commune de 68 âmes, a exactement le même point de vue : « Pour nous, le Réseau de communes est un vaste creuset d'idées qui fait naître une saine concurrence et un bon esprit d'initiative. »

Il est aussi important d'associer les villes à une politique de développement soutenable, étant donné que deux tiers de la population alpine vit dans des villes ou dans des zones

urbanisées. C'est pourquoi l'initiative « Ville des Alpes de l'Année » a été lancée à la fin des années 1990. Ce titre est décerné chaque année à une ville sélectionnée pour son engagement particulier dans la mise en œuvre de la Convention alpine. Il existe désormais un réseau de 14 villes dans six pays, qui misent sur l'échange et l'apprentissage réciproque. La CIPRA fait partie du jury de trois membres qui attribue le titre et a été chargée par l'association Villes des Alpes de l'Année de tenir son secrétariat.

Le Réseau alpin des espaces protégés Alparc est l'une des rares initiatives prises par une des Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Convention alpine. En 1995, la France a été l'élément moteur dans la fondation d'un réseau d'espaces protégés, tel que le prévoyait le protocole Protection de la nature de la Convention alpine. L'État français est encore aujourd'hui le principal bailleur de fonds du réseau, avec les deux régions alpines françaises Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Entre temps, Alparc a été rattaché au Secrétariat permanent de la Convention alpine en tant que Task Force Espaces Protégés. Orienté vers la pratique et les besoins des parcs nationaux, des parcs naturels, des réserves de biosphère et autres espaces protégés, le réseau organise des échanges de connaissances au niveau alpin, met sur pied des projets communs et coordonne des initiatives de communication communes.

Scientifiques et randonneurs

C'est aussi à la Convention alpine que l'on doit l'existence

du réseau de chercheurs alpins spécialistes des Alpes ISCAR (Comité scientifique international pour la recherche alpine). ISCAR est une organisation observatrice officielle auprès de la Convention alpine et constitue un moteur important pour la recherche sur les Alpes.

La Via Alpina est un réseau d'un tout autre genre, né d'un projet Interreg de l'Union européenne, ayant pour but de promouvoir le tourisme doux (voir Panorama page 12). La Via Alpina offre la possibilité de parcourir les Alpes à pied de Monaco à Vienne ou Maribor, en profitant d'offres authentiques dans les régions traversées. Grâce à l'implication d'entreprises agricoles et touristiques locales, les touristes qui recherchent la nature et le calme participent à la création de richesse dans les territoires ruraux des Alpes.

Les responsables de ces réseaux – et il en existe bien d'autres – se connaissent et travaillent parfois étroitement ensemble. Dans leurs efforts pour concilier les trois dimensions du développement soutenable, ils ne font qu'appliquer la pensée de la Convention alpine. Ces regroupements sont donc sans doute les fruits les plus concrets et les plus valables qu'ait engendrés la Convention alpine. ■

Andreas Götz
CIPRA International



© ryt / flickr.com

Une perle parmi tant d'autres : Ardez/CH s'implique au sein du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » pour la mise en place d'une politique alpine durable.

Marraine de la Convention des Carpates

Kiev (Ukraine), 22 mai 2003 : les États carpatiques signent la « Convention cadre pour la protection et le développement durable des Carpates », appelée aussi « Convention des Carpates ». La Convention alpine en est la marraine. Comment la nouvelle convention a-t-elle vu le jour ?

En 2001, le gouvernement ukrainien priait le bureau régional européen du PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'élaborer un accord pour la protection des Carpates sur le modèle de la Convention alpine. Un an plus tard, le ministre italien de l'Environnement, alors président de la Convention alpine, lançait la coopération entre les États alpins et carpatiques. Quatre conférences ministérielles des États alpins et carpatiques se succédèrent, avant la cinquième à Kiev, où un accord multilatéral fut signé pour instaurer la coordination transfrontalière des mesures de protection dans les Carpates. Depuis lors, la Convention des Carpates a

été ratifiée par la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Ukraine. Sa mise en œuvre est menée par le Secrétariat de la Convention. Actuellement, cette tâche est assumée par un secrétariat intérimaire du PNUE à Vienne. La Convention est financée par les contributions des États signataires.

Les objectifs de la Convention des Carpates ressemblent à ceux de la Convention alpine : protection et utilisation soutenable de la diversité biologique et paysagère, aménagement coordonné des territoires frontaliers, approche intégrée dans la gestion des ressources hydrologiques et des bassins hydrographiques, développement d'infrastructures soutenables pour les transports, promotion du tourisme soutenable, meilleure sensibilisation à l'environnement dans l'industrie et le secteur de l'énergie, préservation du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels. ■

Colbita, Bistrița-Nasaud, Rumänien © Peter Fendä / flickr.com



Une identité culturelle pour l'Europe de l'Est : la Convention des Carpates aide à assurer les conditions de vie dans cette chaîne de montagne.

Les effets de la Convention alpine

Le traité international, en plus de donner des références politiques, a aussi engendré des projets concrets. C'est dans ceux-ci que l'esprit de la Convention alpine est le plus perceptible. Ils génèrent une conscience pour les Alpes et une identification à ce territoire de vie, d'économie et de loisirs. Ils sont avant tout des occasions de rencontre et de cohésion.

Arrière-plan © Heinz Heiss / Zeitenspiegel



Nathalie Morelle
Coordinatrice Via Alpina-International

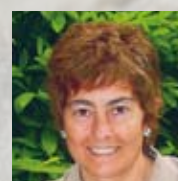
« Sans le contexte de la Convention alpine, il n'est pas certain que nous aurions pu mobiliser autant d'acteurs des huit pays. La reconnaissance comme initiative contribuant à sa mise en œuvre reste une de nos meilleures cartes de visite, certes avec un effet qui peut être négatif quand on s'adresse à des détracteurs de la Convention ! Nous disposons maintenant aussi d'un partenariat opérationnel avec le Secrétariat Permanent. »

Via Alpina

Cet itinéraire de randonnée pédestre traverse les huit pays de l'arc alpin, sur plus de 5000 km et en 342 étapes journalières.

www.via-alpina.org

© Archive N. Morelle (portrait) et archive CAI Lombardia



Patrizia Rossi
Directrice du Parc naturel régional « Alpi Marittime »

« La Convention alpine est très importante pour la coopération transfrontalière dans cette partie de l'Europe. Elle établit un cadre précis pour nos actions concrètes au niveau des territoires. Nous sommes concernés essentiellement par les protocoles Protection de la nature et Transports, mais aussi par les thèmes culturels et sociaux. Nous avons célébré les 30 ans d'existence du Parco delli Alpi Marittime et du Parc du Mercantour autour d'un gigantesque gâteau (photo). »

Parco delle Alpi Marittime

Depuis 1987 le Parc naturel régional « Alpi Marittime » et le Parc national du Mercantour accumulent un grand nombre d'actions communes.

www.parcoalpimarittime.it

© Parco Alpi Marittime (portrait) et Conseil Général Alpes Maritimes

© Commune de Kranjska Gora (portrait) et LTO Kranjska Gora



Vida Černe
Coordinatrice du projet

« Pour réaliser et promouvoir notre projet de modération du trafic, nous nous sommes appuyés entre autres sur les objectifs et les protocoles de la Convention alpine. La présidence slovène de la Convention alpine qui vient de se terminer après deux ans a aussi été très fructueuse pour nous car elle nous a permis de communiquer plus facilement. Cependant, nous souhaiterions encore davantage de coopération et de soutien de la part de l'État et des ministères. »

Alpes juliennes/SL

Les communes de Kranjska Gora, Bohinj et Bovec coopèrent étroitement depuis 2008 à un projet de modération du trafic dans les Alpes juliennes.

www.alliancealpes.org (>Dynalp2 >Projets) (en)



© LUA/Falser (portrait) et LUA/Schönswetter



Johannes Kostenzer
Médiateur environnemental du Tyrol

« 2003 a été l'année d'une décision très claire prise au Tyrol en lien avec la Convention alpine, à propos de l'exploitation touristique d'un territoire écologiquement sensible sur le Piz Val Gronda à Ischgl. Suite à une objection du médiateur environnemental du Land, les autorités responsables de la protection de la nature ont refusé l'acheminement des skieurs au sommet en dameuse, en invoquant le protocole Tourisme. Malgré cela, la société d'exploitation des téléphériques d'Ischgl continue à essayer d'imposer l'ouverture de cette zone. »

Domaine skiable d'Ischgl/A

Le protocole Tourisme s'oppose à l'aménagement d'un domaine skiable dans un territoire écologiquement sensible.

www.tiroler-umweltanwaltschaft.gv.at (de)



© Commune de Mäder



Rainer Siegele
Maire de Mäder

« En donnant l'impulsion nécessaire à la création d'un réseau de communes en 1995, la CIPRA a eu une excellente idée. Voyant que rien n'avancait plus au niveau des États, la CIPRA a mobilisé les communes. Les projets très divers réalisés au niveau des communes prouvent aujourd'hui qu'une vie soutenable est possible dans les Alpes. Si les États soutenaient mieux ces initiatives, la Convention alpine pourrait devenir un modèle pour les régions montagneuses du monde et une garante de la qualité de vie des habitants des Alpes. »

Commune de Mäder/A

Depuis 1996, la commune de Mäder s'engage pour la mise en application de la Convention alpine au niveau local grâce au Réseau de communes « Alliance dans les Alpes ».

www.maeder.at (de)



Entretien avec Klaus Töpfer

« N'attendons pas qu'une nouvelle dynamique nous tombe du ciel »

Le développement soutenable dans les Alpes a besoin à la fois d'instruments qui viennent d'en haut tels que la Convention alpine, et d'initiatives partant de la base comme celles que la CIPRA ne cesse de lancer. C'est ce qu'affirme Klaus Töpfer, ancien ministre allemand de l'Environnement et initiateur de la première Conférence alpine de 1989 à Berchtesgaden/D.

Monsieur Töpfer, au cours des 30 dernières années, vous n'avez pas été seulement un observateur attentif de la politique environnementale européenne, mais vous y avez aussi pris part. Que ressent-on lorsqu'en se retournant, on s'aperçoit qu'on ne s'est guère éloigné du point de départ ?

Il faut d'abord éviter de regarder trop souvent en arrière pour dresser un bilan. Ernst Bloch, un grand philosophe allemand, a dit un jour cette belle phrase : « Le souvenir n'est fécond que s'il nous rappelle en même temps ce qu'il reste à faire ! » Dans cette optique, le souvenir a du sens. Beaucoup de choses ont tout de même changé. La politique environnementale est devenue incontournable aux yeux de la population. Autrefois, on faisait sourire lorsqu'on s'inquiétait de l'avenir des conditions de vie de l'humanité, aujourd'hui plus personne ne sourit.

La Convention alpine a des objectifs bien plus modestes que de sauver le monde, elle veut « seulement » amener une poignée de pays alpins sur la voie de la coopération et du développement soutenable. Dans un microcosme où les conditions sont les mêmes, la tâche ne devrait pas être trop ardue.

Le microcosme n'est pas si petit que ça. La Convention alpine a aussi été discutée dans d'autres régions de montagne, où l'on a abouti à des accords analogues. En réalité, on a créé un instrument de changement, mais pas encore le changement lui-même. Les pays concernés doivent d'abord faire vivre cet outil chez eux, mais aussi en coopérant par delà les frontières. Si l'on suit l'évolution des Alpes depuis 1989, les projets discutés et programmés

à Berchtesgaden n'ont pas tous été réalisés. Mais à cette première Conférence pour la Convention alpine n'avait participé, outre le ministre allemand de l'Environnement qui l'avait initiée, que son homologue autrichienne. Puis, tout à coup, à la deuxième Conférence en 1991 à Salzbourg, tous les ministres étaient là. La Convention alpine avait déjà gagné assez de force pour que plus personne ne puisse dire « Ça ne vaut pas la peine d'y aller ».

« Les pays concernés doivent d'abord faire vivre cet outil. »

Vous venez d'évoquer l'ancien ministre allemand de l'Environnement, qui s'appelait à l'époque Klaus Töpfer. Qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager pour une région qui, vue de Bonn, alors capitale fédérale, était tout de même assez éloignée ?

Il pouvait paraître en effet surprenant que cette initiative vienne d'Allemagne. D'autres pays possèdent une part beaucoup plus importante des Alpes. Mais d'autre part, mes compatriotes exercent une énorme pression sur le territoire de loisirs et de transit que sont les Alpes. Nous avons compris qu'il s'agissait là d'un système de plus en plus menacé, et que si nous ne coopérons pas, cela engendrerait très vite des difficultés considérables non seulement dans les écosystèmes, mais aussi pour la stabilité de la société civile.

Quels sont les événements de ces 20 dernières années qui vous rendent le plus heureux ?

Ayant passé huit ans en Afrique, je n'ai pas pu suivre toutes les évolutions en

détail. Ce qui, à l'époque, me paraissait le plus important, c'était que la structure de la Convention alpine serve de base à la Convention des Carpates. C'est surtout le PNUE, c'est-à-dire le Programme des Nations Unies pour l'environnement, que je dirigeais, qui a fortement fait avancer la chose. Nous avons ainsi continué à faire vivre l'esprit de Berchtesgaden. La Convention alpine s'est trouvé régulièrement confrontée à de nouveaux problèmes auxquels nous n'avions pas pensé, comme par exemple la constitution suisse avec le rôle important des cantons et une autre forme d'expression de la volonté démocratique. Et l'élan presque euphorique des premières années a laissé place à davantage de lucidité. Après l'enthousiasme du début, nous avons vu réapparaître constamment ces rivalités plus ou moins grandes que nous pensions pouvoir surmonter facilement.

Quelle importance accordez-vous aujourd'hui à la Convention ?

Ce que je considère comme tout à fait positif, c'est le fait que la Convention soit controversée, qu'elle fasse l'objet d'interprétations différentes. Elle demeure ainsi un sujet provocant et reste à l'ordre du jour politique et dans la conscience des gens. Comme pour de nombreuses autres coopérations transfrontalières, une pierre s'est mise en branle, parfois dans des directions inattendues, mais qui nous donnent régulièrement l'occasion de nous dire : « Chers amis, il y a encore un problème qui n'est pas résolu. Ce n'est pas le moment de lâcher. » Et je ne connais aucun débat de politique alpine où l'on n'ait pas dit à un moment donné : « Nous avons une Convention. Réfléchissons encore un peu. C'est déjà un point de départ et nous devons le prendre au sérieux. »

© Matthias Lüdecke



Klaus Töpfer : « Sans la CIPRA, nous n'aurions certainement pas abouti à la Convention alpine. »

Les outils de la Convention alpine auraient-ils suffi à faire progresser la sensibilisation aux problèmes ou bien la CIPRA a-t-elle dû constamment donner des coups de pouce ?

La CIPRA était et reste l'élément moteur décisif. Sans la CIPRA, nous n'aurions certainement pas abouti à la Convention alpine et encore moins à certains résultats dans les protocoles d'application. La CIPRA rassemble des personnalités hautement engagées et très qualifiées, qui connaissent vraiment le territoire et qui, grâce à leur enracinement dans la société civile, empêchent que les thèmes ne soient écartés de la scène politique. Les démocraties se caractérisent fondamentalement par le fait que les phénomènes de prise de conscience dans l'opinion publique influent aussi sur la politique. Ces processus ne se déroulent pas seulement

de haut en bas mais aussi de bas en haut. La CIPRA joue ici un rôle inestimable pour l'implication de la société, dont dépend le dynamisme ou l'immobilisme dans l'espace alpin.

« Le travail des ONG et des citoyens concernés a été décisif. »

Depuis quelques années, les Alpes ont vu se développer un certain nombre de réseaux performants. A quoi sert une Convention alpine si les véritables initiatives viennent d'en bas, par le biais d'ONG comme la CIPRA ou de regroupements régionaux ?

Le travail des organisations non gouvernementales et des citoyens concernés a été décisif. Il a eu un effet

multiplicateur dans la population, qui a rejailli sur la politique. Les conventions ont généralement le défaut inévitable, la faiblesse immanente d'être la plupart du temps très vagues et donc difficilement opposables. Ce grave défaut caractérise aussi les accords climatiques mondiaux.

Une fois la Convention alpine négociée et adoptée, on savait bien qu'il faudrait aussi négocier des protocoles pour la concrétiser, et que ceci exigerait l'engagement permanent, à partir d'en bas, d'une large base de la population civile. Toutefois, je me demande s'il serait possible de venir à bout de l'énorme pression qui s'exerce sur les écosystèmes des Alpes simplement à partir d'en bas, et s'il n'est pas absolument impératif de pouvoir s'appuyer sur une convention contraignante.

Comment pourrions-nous, à votre avis, aiguïser un peu les dents de cette Convention alpine parfois qualifiée de « tigre de papier » ? Le problème n'est pas minime si l'on considère que deux des nations alpines les plus importantes, l'Italie et la Suisse, n'ont encore ratifié aucun des protocoles d'application.

Il faut être prudent lorsqu'on vient de l'extérieur et que, pendant des années, on a suivi l'évolution, comme moi, en simple spectateur. A mon avis, il serait utile que l'un des États prenne l'initiative et dise : « Retrouvons-nous pour une séance de travail, voyons de quels instruments nous disposons et comment retrouver un nouveau souffle. » Il faudrait se réunir en cercle restreint au niveau des ministres et, avec l'aide de quelques experts, faire un bilan, trouver ce qui bloque et comment repartir. Attendre qu'une nouvelle dynamique nous tombe du ciel ne suffit pas. Il faut simplement que quelqu'un finisse par imaginer un moyen pour sortir de l'ornière. C'est peut-être un peu naïf et optimiste, mais cela permettrait de mettre les choses au point et rappellerait aux États leur responsabilité. A une époque où les flux de circulation

trans-alpins ne cessent de grossir et où le tourisme s'empare de plus en plus radicalement de nombreuses régions, ce sera certainement difficile. Il est cependant indéniable qu'il faut agir, car les dangers pour cet écosystème fragile et cet espace économique où vivent des millions de personnes ne diminuent pas.

« Il faut que quelqu'un imagine un moyen pour sortir de l'ornière. »

Comme l'Arctique, les montagnes d'Europe sont un système d'alerte climatique précoce. Des hausses de température moyennes de quatre à six degrés sont pronostiquées d'ici le milieu du siècle. Peut-on aussi compter un peu sur la coopération de la nature ?

Hélas, l'être humain semble être ainsi fait qu'il n'est prêt à l'action et à des changements fondamentaux que s'il est directement concerné. L'action préventive est encore plus difficile à mettre en branle si elle doit être transfrontalière et si le problème a des causes mondiales. A l'époque où j'étais ministre de l'Environnement,

c'était encore relativement simple. Les problèmes se voyaient, se sentaient, on pouvait les palper, les entendre. Un beau jour, les citoyens réalisèrent qu'on ne pouvait plus manger les poissons du Rhin et on s'organisa donc pour trouver une solution à des problèmes concrets, immédiats. La question « Que se passera-t-il en 2050 ? » préoccupe moins. D'où l'importance toujours aussi grande des nombreux acteurs de la société civile dont la CIPRA me semble toujours représentative et qui donnent réalité dès aujourd'hui aux perspectives d'avenir. ■

Interview : Gerhard Fitzthum
Journaliste indépendant,
Lollar-Salzböden/D

L'homme de la première heure

En 1989, lorsqu'il était ministre de l'Environnement en Allemagne, Klaus Töpfer invita les ministres de l'Environnement des pays alpins à la première Conférence alpine qui eut lieu en 1989 à Berchtesgaden/D. C'est à cette occasion que fut posée la première pierre de la Convention alpine. Après avoir été ministre, Klaus Töpfer a été directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de 1998 à 2006. C'est grâce à lui que le parti chrétien-démocrate allemand (CDU) auquel il appartient a pris fait et cause pour la protection de l'environnement. Il a ainsi réussi à sensibiliser les partis conservateurs de l'espace alpin à cette thématique. Même à 72 ans, Klaus Töpfer est toujours aussi actif. Il ne pense pas seulement en termes de mandats mais cadre son action sur le long terme, notamment dans sa fonction de directeur exécutif de l'Institut d'études sur la soutenabilité (IASS) de Postdam, qu'il occupe depuis juin 2010.

www.iass-potsdam.de (de/en)



© www.foto-schulzendorff.de

Réveiller les forces qui sommeillent

Patient convention alpine : quel traitement ?

La Convention alpine souffre. A 20 ans elle devrait être dans la force de l'âge. Peut-être encore un peu naïve, mais certainement prête à changer le monde ! Et pourtant, elle donne l'impression d'être en pleine mid-life crisis, au bord de la dépression. Qu'est-ce qui fait vieillir la Convention alpine si prématurément ?

© Modis 2002



Retour à l'essentiel : il faut se rappeler la vision globale des Alpes offerte par la convention.

Plusieurs facteurs sont ici développés. La Convention alpine est d'abord victime de la lourdeur des débats au sein du Comité permanent. Celui-ci semble avoir oublié la vision commune, formulée dans le préambule de la Convention cadre, qui est « d'assurer une politique globale de protection et de développement durable de l'espace alpin ». De fait, comme inscrit dans le protocole Aménagement du territoire et développement durable, les Parties contractantes sont « convaincues que certains problèmes ne peuvent être résolus que dans un cadre transfrontalier et exigent des mesures communes de la part des États alpins ». A l'inverse, le Comité permanent et les autres institutions de la Convention alpine s'enlisent dans des détails de forme. Fonctionnaires et représentants d'ONG débattent, grattent du papier, sortent épuisés et frustrés des réunions. Beaucoup d'énergie et de temps investis, pour quel résultat ?

La mise en œuvre se fait attendre

La Convention alpine est affaiblie par le fait que la Suisse et l'Italie n'ont ratifié aucun protocole, que l'Union européenne

et Monaco n'en ont ratifié que quelques-uns et que leur mise en œuvre par les autres États est trop timide. L'essentiel de la « production » se résume à des piles de papier et à des procédures administratives. Comment pourrait-il en être autrement ? Le champ d'action du Secrétariat permanent se limite, en effet, à la gestion administrative de la Convention alpine, et presque aucun budget n'existe pour mettre en œuvre des réalisations ayant un impact et une visibilité dans les territoires alpins. Les initiatives indépendantes (de communes, associations, etc.) pour mettre en œuvre la Convention alpine sont certes saluées, mais ne bénéficient quasiment d'aucun soutien spécifique. Et lorsque certains États proposent des projets plus concrets, tels que Alpstar, d'autres freinent des quatre fers pour des raisons obscures. Même des réseaux qui fonctionnent bien, en particulier le Réseau alpin des espaces protégés (Voir page 10), sont remis en cause !

Incomprise et mal aimée

L'acceptation politique de la Convention alpine a posé des difficultés dès ses débuts. Les collectivités territoriales et leurs

Les macro-régions mutualisent des instruments existants

L'approche macro-régionale est proposée par l'Union européenne. Elle doit aider de larges territoires sans limites politiques et administratives définies à faire face à des enjeux et opportunités communs, qui ne peuvent être résolus dans le cadre de démarches intergouvernementales ou interrégionales classiques. Cette approche ne prévoit pas la création de nouvelles lourdeurs institutionnelles, financières ou législatives. L'objectif est de tirer profit d'instruments et de politiques de financement et de coopération existants, tels que les politiques européennes concernant l'environnement ou la cohésion, ainsi que des dispositifs nationaux et intergouvernementaux. Pour cela, un programme de travail multisectoriel doit être mis en œuvre, avec des domaines prioritaires, des actions et des projets phares.

En partenariat avec les États membres, la Commission européenne prévoit de contribuer à la coordination stratégique des macro-régions. Il est prévu que la coordination pour la mise en œuvre du programme de travail soit répartie parmi les administrations nationales et régionales des États concernés. L'implication de tous les acteurs concernés est de grande importance. ■



Les macro-régions de l'UE devraient favoriser la collaboration au sein d'espaces larges où cela n'était jadis pas possible.

élus, ainsi que les populations alpines sont souvent cités dans le texte de la Convention alpine, comme acteurs du développement durable alpin. Pourtant, peu d'entre eux connaissent l'existence de cette convention. Et ceux qui en sont informés ne se sentent pas impliqués et perçoivent la démarche comme une série de contraintes supplémentaires imposées par les capitales nationales. Une approche top-down qui a du mal à trouver son ancrage !

Par ailleurs, le préambule de la Convention cadre a beau stipuler que « la protection de l'environnement, la promotion sociale et culturelle et le développement économique de l'espace alpin sont des objectifs de même importance et que de ce fait, il faut rechercher un équilibre approprié viable à long terme entre eux », la Convention alpine continue à n'être perçue et critiquée que comme instrument de protection de la nature.

Plusieurs Parties contractantes elles-mêmes accordent à la Convention alpine une valeur politique de plus en plus faible. Quant à l'Union européenne, elle affiche clairement son désintérêt, voire sa désapprobation, ce qui empêche la Convention alpine de s'épanouir pleinement et de façon complémentaire avec l'approche européenne.

Quel remède pour la Convention alpine ?

La situation est grave, mais pas désespérée. Comme le montrent les articles de ce numéro d'Alpenscène, l'acquis et les enjeux sont trop importants pour baisser les bras. La Convention alpine existe et est pleinement en vigueur dans cinq pays sur les neuf contractants, et sa mise en œuvre a commencé.

Les Alpes sont aimées et admirées. En tant qu'instrument au service de la pérennité de ce territoire, la Convention alpine devrait avoir toutes les chances de monter dans l'estime des alpins. Reste aux acteurs de la Convention alpine à se rappeler les fondements de la convention, à agir en fonction, à travailler sur son image, à lui donner les moyens de ses ambitions, à faire la preuve par des projets perceptibles sur le terrain ou encore à ouvrir les institutions aux acteurs concernés (dont les collectivités qui n'attendent que cela).

Pour les non alpins, la Convention alpine est un exemple. Œuvrons donc pour qu'elle le reste, et que sur le plan international les Alpes soient une force de proposition en matière de développement soutenable. Tout cela pour redonner du souffle à ce grand projet commun. La macro-région (voir encadré), sujet de nombreuses discussions, pourrait ouvrir à la convention alpine de nombreuses perspectives ; tout dépendra de la forme qu'elle prendra. Elle offre en tout cas aux porteurs et amis de la Convention alpine l'opportunité de se poser des questions de fonds et de se mobiliser avec force pour que demain la Convention alpine porte pleinement ses fruits. ■

Claire Simon
CIPRA International

D'accord pour une « macro-région alpine » si elle est équilibrée

Où commencent les Alpes et où finissent-elles ? La question de la délimitation des Alpes est essentielle dans les discussions qui ont lieu actuellement pour élaborer une stratégie alpine. Pour que des territoires puissent venir ensemble à bout de leurs problèmes, il faut que leur situation de départ soit semblable, estime Werner Bätzing, professeur de géographie humaine à l'Université d'Erlangen-Nuremberg/D.

Face à la crise actuelle de la Convention alpine, on voit poindre l'idée de laisser périr cet instrument et de tout miser sur l'élaboration d'une stratégie alpine dans le cadre de la macro-région « Espace alpin » de l'Union européenne. Cette démarche basée sur le programme de coopération Espace Alpin de l'UE aurait cependant des répercussions très profondes sur les Alpes : tandis que la Convention alpine délimite les Alpes, comme le veut le bon sens, à environ 190 000 km² et 14 millions d'habitants, l'UE a une conception très large des Alpes puisque le programme Espace Alpin englobe un territoire de 450 000 km² avec 70 millions d'habitants. Cela signifie que les métropoles extra-alpines à proximité de la bordure des Alpes dominent nettement l'espace alpin proprement dit en termes de population, d'emplois et de voix électorales.

Cela ne joue pourtant pas contre le concept de macro-région de l'UE, développé à partir des années 1980 pour d'une part définir des régions qui ont besoin d'une échelle transnationale pour résoudre leurs problèmes, et d'autre part mettre en valeur les potentiels régionaux en dépassant les frontières. Les premiers documents citaient souvent comme macro-régions exemplaires les Alpes dans le périmètre de la Convention alpine, l'espace mer du Nord ou l'espace mer Baltique. Cette évolution aboutit en 1999 à l'adoption du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire SDEC. Toutefois, le débat sur les macro-régions au sein de l'Union s'interrompt brusquement, excepté pour l'espace mer Baltique. Avec le traité de Lisbonne, la « cohésion territoriale » a été clairement définie pour la première fois comme objectif de l'UE et a remis en valeur les macro-régions. Cependant, la manière dont elles seront mises en place manque encore de clarté. Dans la situation actuelle très marquée

par la pensée néolibérale, la tendance dominante consiste à concevoir les macro-régions de l'UE comme des bassins de vie de plusieurs métropoles européennes, c'est-à-dire comme des sortes de régions métropolitaines internationales. Cette interprétation contredit cependant clairement l'intention initiale de l'UE selon laquelle la répartition de l'Europe en macro-régions avait pour but de rassembler des espaces ayant des problèmes et des potentiels identiques, et susceptibles de former aussi bien des régions métropolitaines que des régions non métropolitaines. Les Alpes illustrent particulièrement bien cette divergence : s'il est question d'un espace ayant des problèmes et des potentiels spécifiques communs, il ne peut s'agir que des Alpes au sens où l'entend la Convention alpine, et non d'un vaste « Espace alpin », qui ajoute aux Alpes des espaces ayant une toute autre situation de base. L'élaboration de stratégies pour les macro-régions actuellement entreprise par l'UE est intéressante. Pour que ces stratégies soient durables, l'UE devrait réduire le périmètre du programme Espace Alpin au domaine d'application

de la Convention alpine. L'élaboration d'une stratégie alpine doit faire face aux mêmes défis que la Convention alpine et pourrait donc tirer parti de ses travaux préliminaires, au bénéfice des Alpes et des macro-régions de l'UE.

La déclaration politique de Mittenwald/D sur l'élaboration d'une stratégie alpine préconise d'accorder une importance particulière aux interactions entre le noyau alpin proprement dit et les métropoles extra-alpines. Une démarche importante et nécessaire, qui du reste ne va pas à l'encontre de la délimitation des Alpes définie par la Convention alpine, mais plaide au contraire en sa faveur : ce n'est qu'en se montrant unies au sens de la Convention alpine que les Alpes peuvent discuter sur un pied d'égalité avec les métropoles extra-alpines des questions de développement territorial et d'agencement des interactions. Si, par contre, les Alpes étaient délimitées comme « Espace alpin » au sens large, les grandes métropoles n'auraient comme partenaires en face d'elles que des communes et des territoires alpins de petite taille, peu armés pour faire face à cette concurrence. ■

Un spécialiste de la région alpine

Werner Bätzing, professeur de géographie culturelle à l'Université d'Erlangen-Nuremberg/D, s'engage inlassablement en faveur des Alpes. Son analyse pointue de l'évolution de la région alpine a valu à cet universitaire de 62 ans de nombreuses récompenses. Il a notamment reçu plusieurs prix pour son livre « Les Alpes », considéré aujourd'hui comme l'ouvrage de référence sur les Alpes dans l'aire linguistique allemande. [www.geographie.uni-erlangen.de\(de/en\)](http://www.geographie.uni-erlangen.de(de/en))



La conférence annuelle 2010 de la CIPRA a placé les régions enclavées au centre des discussions

Quelle nouvelle vie pour les territoires alpins en déprise ?

Les Alpes prises dans leur globalité ne sont pas une région enclavée. Mais au sein des Alpes, de nombreux espaces le sont, où l'implantation humaine est remise en question. Quels sont les atouts et les risques de ces territoires ? La CIPRA s'est penchée sur cette question lors de sa Conférence annuelle en octobre 2010 à Semmering/A, en favorisant ainsi un dialogue qui dépasse le cloisonnement des espaces et des compétences.



Ferme abandonnée dans la vallée du Lech, au Tyrol/A : bientôt une réalité dans de nombreuses régions rurales enclavées des Alpes ?

© CIPRA

Éliminons, pour commencer, un malentendu : il ne s'agit pas des Alpes en général ! L'invitation de la CIPRA à une conférence sur les régions enclavées (voir encadré) n'avait pas pour cible l'espace alpin dans son ensemble. L'observation, par exemple, des cartes autrichiennes d'analyse spatiale montre que, dans ce pays, l'espace alpin a le même niveau d'urbanisation et la même structure économique que les espaces non alpins. L'enclavement n'est pas non plus une spécificité alpine. Toutefois, la différence entre les distances à vol d'oiseau et les distances réelles n'est nulle part aussi forte que dans les Alpes. Il y a encore parfois un monde entre deux vallées voisines. Ce ne sont donc pas les Alpes en général qui sont enclavées, mais les Alpes comportent, comme la plupart des territoires européens, des espaces qui le sont. Autrement dit : les Alpes ne sont pas différentes des autres régions.

Le changement climatique serait-il une opportunité ?

Les tendances négatives de l'évolution dans les espaces enclavés sont bien connues : hypervieillesse de la population qui reste sur place, associé à un niveau de formation bas et à une mobilité plus réduite. Si l'on veut maintenir partout le niveau d'approvisionnement actuel, se pose inéluctablement la question du rapport coûts-bénéfices. Les prestations des services publics et les services d'approvisionnement ambulants dans les structures éclatées s'accompagnent de surcoûts exorbitants : les coûts de viabilisation pour un lotissement pavillonnaire sont environ deux fois plus élevés que pour du bâti densifié en plaine. Ce qui est exorbitant, ce sont les différences de coûts de transport pour les services collectifs tels que les transports scolaires, l'aide à la personne ou la restauration à domicile. En cas de dispersion très importante, ils peuvent être multipliés par dix et même plus.

On a encore peu de preuves empiriques pour confirmer la thèse souvent avancée selon laquelle le bénévolat atténuerait les coûts et contribuerait à la cohésion sociale. Le système de « monnaie locale » actuellement expérimenté dans diverses régions, surtout en dehors des Alpes, offre des pistes qui sont aussi intéressantes pour les espaces enclavés. Ce genre de monnaie n'est cependant utilisable qu'en circuit fermé ; la prestation demandée doit être disponible localement, ce qui est rarement le cas dans les territoires isolés.

De nombreuses régions alpines enclavées voient dans le changement climatique une nouvelle chance : on peut aussi bien valoriser le fait que les Alpes peuvent être une destination

alternative quand la chaleur dans le sud de l'Europe devient trop désagréable. Cela pose les mêmes questions de limites que dans tout développement touristique : une économie monostructurelle est sujette aux crises et n'est guère soutenable, sans compter que le tourisme ne peut pas être la solution de tous les problèmes structurels des espaces enclavés. Même si c'est encore un sujet tabou, à moyen terme, la société n'échappera pas à la déconstruction des infrastructures dans certaines zones. Ce qui sera décisif pour la survie dans les régions reculées, ce sera la manière dont les décisions seront prises, quels services seront retirés en premier et si l'impact de la déconstruction sur la société sera vraiment aussi tolérable que certains le prétendent.

La partie visible de l'iceberg

Les Alpes, comme tous les grands territoires, présentent des particularités, dont l'exacerbation des tendances et des problèmes que l'on retrouve ailleurs, en raison de la configuration des lieux. Les zones élevées sensibles du continent sont aux problèmes comme la partie visible de l'iceberg. C'est pourquoi d'une part, les Alpes ont une fonction de modèle pour l'Europe, mais d'autre part l'extension des aires d'influence a des effets forts et directs sur les Alpes. Werner Bätzing explique dans son livre « Les Alpes, un foyer de civilisation au cœur de l'Europe » qu'en raison des interactions étroites entre les Alpes et l'Europe ou le monde, les problèmes ne peuvent pas se résoudre uniquement dans les Alpes mêmes.

Un développement soutenable dans les Alpes requiert donc des conditions soutenables en Europe et dans le monde. Il est évident que c'est coûteux. Il faut financer des solutions innovantes qui non seulement concernent les générations à venir, mais aussi les impliquent dès le processus décisionnel. Il faut également de l'argent pour une déconstruction planifiée, mais par contre moins d'argent pour « more of the same », les aménagements irréflectifs.

Coopérer par delà les frontières

La formation de territoires par regroupement volontaire peut être essentielle pour mobiliser la créativité locale. Ces territoires devraient bénéficier du soutien financier que les pays accordent aux initiatives venant de la base, à condition qu'elles respectent les critères de développement soutenable. Ce qu'il faut, ce sont des stratégies et des mesures qui redonnent aux habitants le pouvoir de définir librement leurs intérêts et de les défendre en pleine responsabilité.

Ce qui, en tout cas, est nécessaire pour l'avenir alpin, c'est de voir plus loin que la ligne des crêtes. Il faut coopérer au sein de l'espace alpin, dans des réseaux importants comme Alliance dans les Alpes ou Alpine Pearls, mais aussi de manière transversale et avec d'autres espaces enclavés d'Europe. Cela ne signifie pas seulement entre régions montagneuses : les Alpes avec les Carpates ou les Dinarides face au reste de l'Europe, mais aussi avec d'autres grands territoires qui comportent également des espaces enclavés.

L'objet actuel du débat est de savoir si une coopération avec des territoires limitrophes des Alpes peut être bénéfique pour les Alpes. La stratégie envisagée pour l'espace alpin comme pour l'espace mer Baltique ou l'espace danubien n'est pas

© CIPRA Österreich



La conférence annuelle 2010 de la CIPRA esquisse des scénarios d'avenir possibles pour ces régions.

De nouvelles impulsions pour les régions montagneuses structurellement faibles

Il n'existe pas de solution miracle aux problèmes des espaces enclavés. Ceci a été mis en évidence par la conférence annuelle de la CIPRA « Les Alpes en mutation – les régions périphériques entre abandon et espoir » du 14 au 16 octobre 2010 à Semmering/A. Les réalités et les formes d'exploitation dans les diverses régions de l'espace alpin sont à ce point différentes qu'il convient de les aborder de manière tout aussi diversifiée.

La conférence a aussi mis en lumière le fait que les décideurs commençaient tout juste à percevoir les problèmes auxquels sont confrontés les espaces enclavés à l'intérieur des Alpes. Il est nécessaire de discuter et d'agir pour un développement soutenable orienté vers l'avenir des territoires alpins ruraux isolés. La CIPRA va continuer à s'occuper de cette thématique importante pour l'espace alpin. Un objectif essentiel est d'élaborer une vision 2030 pour offrir des perspectives d'avenir aux régions montagneuses structurellement faibles. ■

www.cipra.org/fr/jf2010

mauvaise en soi (voir page 19). Il faut avant tout chasser la friolité et privilégier des discussions visionnaires qui donnent confiance aux Alpes et aux territoires enclavés. ■

Christian Baumgartner
Internationale des Amis de la Nature, Autriche

Avenir des cours d'eau alpins

Projet pour la préservation des cours d'eau alpins

En Europe, de vastes régions dépendent de ressources en eau dont la source se trouve dans les Alpes. Mais très peu de cours d'eau alpins sont restés intacts. Un projet intitulé « Avenir des cours d'eau alpins » vient d'être lancé afin de déterminer des zones prioritaires pour la préservation à long terme et la restauration des écosystèmes aquatiques dans les Alpes. L'objectif est de constituer une base de données complète et cohérente pour permettre des analyses et des projets plus approfondis dans la recherche appliquée sur les cours d'eau.

Les partenaires de l'avant-projet sont l'Institut d'hydrobiologie et de gestion des cours d'eau de l'Université des ressources naturelles et sciences de la vie appliquées (BOKU) de Vienne/A, l'Institut Leibnitz d'écologie aquatique et de pêche en eau douce de Berlin/D et la CIPRA. Le soutien financier est assuré par la MAV, Fondation pour la protection de la Nature (Montricher/CH).



Le projet « Avenir des cours d'eau alpins » touche des réseaux hydrographiques dont l'importance dépasse l'espace alpin.

CIPRA

Les « Régions énergie » à la Conférence annuelle de 2011

La conférence annuelle de la CIPRA aura lieu cette année du 15 au 17 septembre à Bovec dans la vallée idyllique d'Isonzo/SL. Les territoires autosuffisants en énergie seront au cœur des discussions. Certains territoires des Alpes ont déjà ouvertement déclaré leur volonté de couvrir leurs besoins en énergie avec des énergies renouvelables locales et d'utiliser l'énergie disponible de manière économe et efficiente. La conférence annuelle de Bovec présentera des territoires alpins engagés sur la voie de l'autosuffisance énergétique, et donnera la parole à ceux qui agissent dans ce domaine. Lors de la conférence, on procédera à une analyse critique des informations transmises tout en ouvrant des perspectives de développement pour d'autres territoires alpins.

www.cipra.org/fr/ca2011

Fonds Suisse pour le Paysage

20 ans consacrés aux paysages ruraux traditionnels

On fête en 2011 les 20 ans d'existence du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP), instrument de soutien agissant surtout dans l'espace alpin suisse, mais qui pourrait aussi ouvrir des perspectives à d'autres pays alpins. Le FSP a été fondé en 1991 à l'occasion du 700^e anniversaire de la Suisse pour soutenir des projets locaux et régionaux de sauvegarde et de mise en valeur des paysages ruraux traditionnels proches de l'état naturel. Institution administrativement indépendante dont le soutien vise essentiellement des initiatives de la base, le FSP est aujourd'hui reconnu internationalement et suscite l'intérêt d'organismes tels que l'OCDE et le Conseil de l'Europe.

Le parlement suisse a récemment approuvé la prolongation du FSP jusqu'en 2021. Une rencontre anniversaire le 8 septembre 2011 fera non seulement une rétrospective de ce qui a été atteint, mais thématise aussi les défis qui attendent le FSP et d'autres acteurs au cours de la prochaine décennie pour la sauvegarde des paysages ruraux traditionnels proches de la nature.

www.fls-fsp.ch

CIPRA Allemagne

Stefan Witty est le nouveau directeur de CIPRA Allemagne

A partir de janvier 2011, la direction de CIPRA Allemagne sera assumée par Stefan Witty, spécialiste de renom pour toutes les questions de protection de la nature et de l'environnement alpins et de planification du développement régional dans l'espace alpin bavarois. Ce biologiste de 49 ans était dernièrement à son compte après avoir travaillé pendant de nombreuses années au Club Alpin Allemand.

www.cipra.de (de)

« Alliance dans les Alpes »

300 000 Euro pour des projets climatiques durables

Vingt projets seront cofinancés au cours des deux prochaines années par l'intermédiaire de DynAlp-climate, le projet climatique du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes ». Sur les 45 projets soumis, le jury a sélectionné huit projets en Italie, trois en France et en Suisse, deux en Allemagne et en Slovénie, ainsi qu'un projet au Liechtenstein et en Autriche. L'éventail va de petits projets comme la campagne d'économies d'énergie de la commune de Naturns/I dans le Tyrol du Sud, jusqu'à des projets de grande envergure géographique et opérationnelle, tels que le concept de mobilité douce des 19 membres de la communauté de communes de l'Oisans/F. DynAlp soutient même deux projets de coopération transnationale : au sein de « My clima-mate », des échanges de jeunes sont organisés entre huit communes d'Alliance pour mener des actions climatiques communes et faire tomber les barrières culturelles, tandis que « Quattro paesi, un solo cammino » regroupe des communes italiennes et françaises qui créent ensemble des alternatives au tourisme de ski, soutenables et praticables toute l'année. DynAlp-climate attribue un total de 300 000 euros à des projets climatiques.

www.alliancealpes.org/fr/dynalp-climate

« Alliance dans les Alpes »

Conférence annuelle les 17 et 18 juin à Triesenberg/FL

Quelle est la marge de manoeuvre des communes à une époque où la société évolue sans cesse ? La conférence annuelle du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » qui aura lieu cette année les 17 et 18 juin à Triesenberg/FL mettra en lumière les thèmes et les défis auxquels une commune est confrontée quotidiennement. Étudier chaque domaine de manière isolée n'a plus de sens, et les solutions habituelles ne sont souvent plus applicables. De bons exemples seront présentés pour illustrer comment trouver de nouvelles voies créatives et pour convaincre que tenter du nouveau vaut la peine, autant pour les décideurs et les personnes concernées que pour la qualité de vie de tous ceux qui vivent dans les Alpes.

www.alliancealpes.org/fr

Las-Alps-Infoteca

Une maison des médias pour les Alpes

Les Alpes doivent se doter d'une plateforme de médias multilingue. Cette idée ambitieuse a été lancée par l'unité d'entreprise rhéto-romane de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Las-Alps-Infoteca doit être un centre de compétences pour les médias dans les Alpes et proposer des informations issues des Alpes et sur les Alpes. Après une phase de mise en place de deux ans, Las-Alps-Infoteca devrait proposer ses propres produits journalistiques à partir de 2016.

Qui fournira les informations destinées à alimenter la « Maison des médias » ? Qui utilisera ces informations ? Et qui s'intéresse aux Alpes ? Ces questions fondamentales ont été discutées à Coire en novembre 2010 lors de la cérémonie de création à laquelle participait la CIPRA. Cette dernière considère Las-Alps-Infoteca comme une valeur ajoutée pour le développement soutenable et pour une représentation nuancée des Alpes vers l'extérieur. Elle va donc suivre avec intérêt l'avancement de ce projet.

www.lasalps.ch

En quoi cette Convention a-t-elle besoin de nous ?

Normalement, dans cette rubrique, je m'efforce d'écrire quelque chose de drôle. Mais devant « 20 ans de Convention alpine », l'envie de rire m'est passée. Il est évident qu'à l'heure actuelle, la Convention alpine n'a guère d'importance aux yeux des Parties contractantes. Certains États font bien sûr quelques pas, des subventions sont accordées ici ou là pour la mise en œuvre au niveau national, dans quelques cas, des tribunaux notent que la Convention alpine est valide dans la législation nationale, certains États consacrent même des fonds à des programmes de coopération et à des projets internationaux.

Pourtant, que se passe-t-il dans les Alpes lorsque les gens posent des questions auxquelles ils exigent des réponses ? On ne peut pas dire qu'il ne se passe absolument rien. Mais s'il y a une réaction, elle vient la plupart du temps de la base, des organisations non gouvernementales et des réseaux, des parcs nationaux et des communes. Là où l'on pourrait s'attendre à ce que les États mènent des projets internationaux et renforcent les réseaux nécessaires à leur mise en œuvre, c'est le vide total. A cet égard, le spectacle désolant qui se joue autour du plan d'action pour le climat est symptomatique. La CIPRA avait réclamé ce plan d'action aux ministres. Ceux-ci ont eu l'amabilité de charger leurs fonctionnaires d'élaborer un document valable dans toutes les Alpes. Un texte de 30 pages – et quoi ? Rien ! Ça ne doit rien coûter, rien ne doit changer, il faut simplement donner l'impression qu'on s'active un peu.

La CIPRA réclame que la Convention alpine ait enfin une visibilité internationale. Nous nous félicitons des déclarations pertinentes préparées par le Comité permanent de la Conférence alpine, des Rapports sur l'état des Alpes de grande valeur publiés par le Secrétariat permanent et des connaissances importantes mises à disposition par les groupes de travail et les plateformes. Mais nous voulons maintenant voir des actes ! Au cours des années qui viennent, nous demanderons obstinément, à chaque rapport et à chaque déclaration : « Où est le projet qui fera profiter les populations de ces connaissances ? Où est la volonté politique d'introduire du changement ? Est-on prêt à dépenser de l'argent pour que la Convention soit visible dans les Alpes ? » Si les États ne sont pas prêts à mener de grands projets communs et à renforcer des réseaux adéquats pour leur mise en œuvre, nous devons aussi bientôt nous demander à quoi cette convention peut bien encore nous servir et à quoi nous pouvons encore lui servir.

Andreas Götz
Directeur CIPRA International



Bande-annonce Alpenscène n° 96



© Frank Schultze / Zeitenspiegel

Gouvernance, gouvernance... !

Aujourd'hui, les gens ne se laissent plus simplement gouverner. Ils se mêlent de tout, veulent s'exprimer. Le mot magique de « gouvernance » recouvre des processus d'émancipation dans la société civile et de nombreux phénomènes nouveaux. La gouvernance est un nouveau paradigme qui apparaît parce que la politique et l'administration reconnaissent que la manière traditionnelle de prendre des décisions ne mène plus nulle part. La directive-cadre européenne sur l'eau en est un bon exemple. Mais dans les Alpes aussi, il se passe des choses passionnantes. La gouvernance naît souvent de la nécessité et de la contrainte : l'émigration et la perte d'emplois exigent de nouvelles solutions. Le prochain numéro d'Alpenscène présentera des exemples de gouvernance, discutera de nouvelles approches et plaidera pour la coopération et l'ouverture plutôt que pour l'art de jouer des coudes. **Parution à l'automne 2011.**